Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212200067-20261005-D_2026_10_01_01-DE

D.N°2026.10.01*01

COMMUNE DE BERHET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

DÉPARTEMENT Côtes d'Armor
ARRONDISSEMENT Lannion

Convocation du 25/09/2026
Nombre en exercice : 11
Nombre Présents : 11
Nombre de suffrages : 11
Dont Nombre de procuration : 00

SÉANCE du Jeudi 1er Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six le premier du mois d'octobre à 19 heures 30 minutes les membres du Conseil Municipal de Berhet, légalement convoqués se sont assemblés en la maison commune sous la présidence de Madame Laurence BENECH, Maire.

Présents : BENECH Laurence ; CHAPELAIN Yvon ; TURUBAN Aurélie ; STEPHAN Pierre ; LOAS Sylvie ; DROUMAGUET Pierre-Marie ; RIBAUT Laëtitia ; OLLIVIER Guirec ; RONCIERE Céline ; SOYEUX Émilie ; LEGRAS Olivier
Absent excusé ayant remis procuration :
Absents excusés :
Secrétaire de séance : Sylvie LOAS

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 juillet 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,
Vu le projet de procès-verbal,

Madame le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 09 juillet 2026.

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 09 juillet 2026

La secrétaire de séance,
Sylvie LOAS

Le Maire,
Laurence BENECH

MAIRIE de BERHET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.